

**Projet de Compte Rendu
de la Réunion de la Commission des affaires parlementaires**

Ottawa (Canada), 6 juillet 2014

ANTANANARIVO (MADAGASCAR) | 15-16 AVRIL 2015

La Commission des affaires parlementaires s'est réunie à Ottawa (Canada) le 6 juillet 2014, sous la présidence de **M. Robert Aubin**, député (Canada).

Avant d'ouvrir les travaux de la Commission, M. Aubin souhaite la bienvenue au Canada au nom de la présidente de l'APF, Mme Andrée Champagne, en son nom propre et au nom de la section canadienne.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Aubin propose de faire un tour de table afin que chacun se présente, comme son prédécesseur, M. Pierre DeBané, en avait pris l'habitude. Il souhaite également bienvenue à M. Jean Rousselle, député à l'Assemblée nationale du Québec qui remplace Mme Carole Poirier en qualité de rapporteur de la Commission.

Le tour de table permet à chacune des sections présentes de se présenter : Canada, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo, Roumanie, Mauritanie, Tchad, Vietnam, Niger, Valais, Belgique/Communauté Française/Wallonie-Bruxelles, Congo, Suisse, Val D'Aoste, Jura, Bulgarie, Cambodge, Andorre, Québec, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Bénin, Sénégal, France, Maroc, Hongrie, Nouvelle Ecosse, Congo -RDC, Haïti.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour qui s'articule en divers points.

Sur proposition de M. Jean Rousselle, député (Québec), rapporteur, le projet d'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du compte rendu et du relevé de décisions de la réunion tenue à Hanoï (Vietnam) les 27 et 28 avril 2014

Sur proposition de Mme Martine Bondo, sénatrice (Gabon), vice-présidente, le compte rendu et le relevé de décisions sont adoptés.

3. Communication du Président

Depuis la dernière réunion de la Commission en juillet 2013 à Abidjan, le Président Aubin revient sur divers points :

1 - En ce qui concerne les missions francophones d'observation et les missions d'information et de contacts réalisées à l'occasion de scrutins dans l'espace francophone, et suite à diverses difficultés, notamment évoquées au sein même de la Commission par M. Jean-Claude Maene, rapporteur, il indique à la Commission qu'une réunion a été organisée à l'automne 2013 à Paris, au siège de l'OIF, avec la **Délégation à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF (DDHDP)** sur ce sujet avec Mme Michèle André, présidente de la Commission politique de l'APF, M. Jean-Claude Maene, le secrétaire général administratif de l'APF et le Conseiller de la Commission. Pour sa part, il participait à cette réunion en audio-conférence en direct d'Ottawa.

Il souligne que divers engagements ont été pris qui vont dans le bon sens. Depuis lors, une réunion technique a affiné ces divers points. Il conviendra à la Commission de demeurer vigilante sur ce sujet, en particulier **pour que la place légitime et essentielle des parlementaires au sein de ces missions de l'OIF soit respectée**. Il ajoute que le rapporteur Jean-Claude Maene en parlera probablement plus tard à la Commission lors de l'examen du point 6.1 de l'ordre du jour. En outre, ce point pourra être évoqué lors de l'audition de M. Christophe Guilhou, Directeur de la Paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de l'OIF.

2 - Lors de la réunion du Bureau de l'APF tenue à Rabat début février 2014, le Secrétaire général parlementaire a présenté au Bureau un document de travail portant **cadre stratégique pour l'APF**, où il est clairement exprimé le rôle que la Commission pourrait et devrait tenir dans les années qui viennent. Le Président Aubin tient à le féliciter une nouvelle fois pour la qualité de ce document qui a été depuis lors, transmis à toutes les sections de l'APF. La Commission réunie à Hanoï fin avril 2014 a donné son accord sur les propositions du cadre stratégique portant renforcement du leadership de la Commission sur les programmes de coopération parlementaire. Il y est notamment proposé que la Commission ait un rôle central dans le **programme de coopération multilatérale** que l'APF pourrait mettre en œuvre dans divers pays avec divers bailleurs de fonds internationaux. Il se réjouit que le Bureau de l'APF réuni l'avant-veille à Ottawa l'ait validé. Il restera donc à la plénière réunie le lendemain de le valider définitivement pour mise en œuvre.

3 - Le Président Aubin ajoute que **l'Accord entre l'APF et l'OIF** a également été évoqué lors de la réunion du Bureau tenu à Rabat, en particulier lors de l'audition de l'administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime. Il précise que les discussions sont en cours entre le secrétariat général de l'APF et le Cabinet du Secrétaire général de la Francophonie. Dès que ce texte sera validé, il sera transmis par le Secrétaire général parlementaire à toutes les sections de l'APF pour examen.

4. Présentation et examen des projets de rapports

M. Robert Aubin, député (Canada), président, précise que la Commission va maintenant aborder le point 4 de l'ordre du jour avec **l'examen des rapports de fond** sur divers sujets. Il remercie les rapporteurs de bien vouloir faire une présentation orale brève de leurs rapports afin de laisser tout l'espace au débat et aux échanges avec les membres de la Commission. Il rappelle que chacun dispose de la version intégrale par écrit et peut s'y référer en cas de besoin.

4.1 • Le financement des partis politiques

Rapporteurs : **MM. Gérard Bila Segda, député (Burkina Faso) et Jean Rousselle (Québec)**

M. Robert Aubin, député (Canada), président, rappelle que dans ses propos introductifs, il a déjà expliqué qu'avec la réorganisation de la section québécoise de l'APF suite aux dernières élections, Mme Carole Poirier avait quitté la Commission. Il tient à la remercier pour tout le travail accompli. Il tient aussi à souhaiter la bienvenue à M. Jean Rousselle, député de Vimont à l'Assemblée nationale du Québec, nouveau rapporteur de la

Commission et présente son parcours. Il donne ensuite la parole à M. Gérard Bila Segda, député à l'Assemblée nationale du Burkina Faso, pour présenter ce projet de rapport avec M. Rousselle.

MM. Gérard Bila Segda, député (Burkina Faso) et Jean Rousselle (Québec), présentent leurs rapport et projet de résolution.

M. Pierre-Flambeau Ngayap, sénateur (Cameroun) indique partager largement les conclusions de ce rapport. Il fait part de l'expérience camerounaise sur cette question. Il met ainsi l'accent en amont sur les candidatures aux élections, notamment quant à la place des femmes. Il précise que la loi électorale camerounaise prévoit que pour chaque liste de candidat, même uninominale, le « genre doit être respecté », sans quota, dans l'attente de la mise en place du conseil constitutionnel dans quelques mois.

M. Martin Nyonyo, sénateur (RDC) aurait souhaité avoir un retour d'expérience des cas de financement réussis, même dans les jeunes démocraties. En RDC, il évoque la loi sur le financement des partis adoptée par les deux chambres et promulguée mais pas encore appliquée. Il ajoute, d'une part, que l'opposition n'a pas encore de porte-parole, et d'autre part qu'il existe plus de 400 partis en RDC.

Mme Martine Bondo, sénatrice (Gabon), vice-présidente félicite les deux rapporteurs et souligne l'indéniable apport de Mme Carole Poirier qui avait commencé le travail. Elle apprécie le fait qu'un pan de ce rapport porte sur la présence des femmes en politique et souligne que le réseau des femmes parlementaires de l'APF a débattu la veille de ces questions. Elle précise que le plus grand problème est l'investiture des femmes sur les listes électorales et souhaiterait que la résolution prenne aussi en compte cette dimension.

M. Gérard Bila Segda, député (Burkina Faso), indique apprécier les ajouts de partage d'expérience du Cameroun et de la RDC. Il rappelle les circonstances de ce rapport, lié aux contributions des sections.

M. Jean Rousselle (Québec), rapporteur, précise que le rapport fait un résumé. Le système parfait dans le monde n'existe pas.

Mme Gisèle Akoghe, députée (Gabon) joint sa voix à celles déjà exprimées sur la qualité du travail réalisé. Elle participe pour la 1^{ère} fois à la réunion de la Commission et s'en réjouit. En ce qui concerne la participation des femmes au Gabon, elle précise que le réel problème est la position d'éligibilité ou non de ces femmes qui sont souvent placées en fin de liste, ce qui ne leur permet pas toujours d'être élues.

M. Pierre-Flambeau Ngayap, sénateur (Cameroun) note la qualité des interventions tenues en particulier sur la présence des femmes dans les assemblées parlementaires et communales.

M. Jean-Pierre Dufau (France), vice-président de l'APF revient sur le long combat de la place des femmes dans la vie politique. Pour améliorer cet aspect de la démocratie, les femmes doivent être présentes dans toutes les assemblées notamment locales et constituer ainsi un indéniable vivier en particulier pour les élections nationales. Il n'y a pas d'élection où il y a interdiction pour les femmes d'être candidates. En France, la loi sur la parité et l'alternance sur les listes a facilité les choses mais, dans 50 ans, les femmes le regretteront car la loi « parité » protégera les hommes.

Mme Martine Bondo, sénatrice (Gabon), vice-présidente propose de regarder ce que le réseau des femmes parlementaires de l'APF a fait en ce domaine.

En conclusion, **M. Robert Aubin, député (Canada), Président**, propose qu'un paragraphe sur les femmes soit ajouté au projet de résolution.

(adoption)

4.2 • Les moyens d'interpellation gouvernementale dans l'espace francophone Rapporteur : M. N'Guessan Kouame (Côte d'Ivoire)

M. N'Guessan Kouame, député (RCI), rapporteur, présente son projet de rapport. Il considère que l'état civil est évoqué ici à juste titre car c'est un problème récurrent pour les pays en sortie de crise. Il présente le projet de rapport enrichi de cinq nouvelles contributions de sections depuis la dernière réunion de Hanoï. Il se demande s'il ne serait pas nécessaire de prolonger ce rapport pour continuer de l'enrichir.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, félicite le rapporteur pour sa volonté de continuer le rapport et de continuer à l'enrichir.

M. Pierre-Flambeau Ngayap, sénateur (Cameroun), indique qu'il s'agit d'un sujet dont il prend connaissance pour la première fois. Il considère que le rapport est bien documenté et presque complet. Il espère que le Cameroun pourra répondre au questionnaire. Il s'interroge néanmoins sur l'appellation « interpellation » comme vocable essentiel en lieu et place du « contrôle » qui est présent tout au long du rapport. Etant plus spécialisé en droit constitutionnel, il lui semble que le terme contrôle est plus large que le terme interpellation. A titre d'exemple, il évoque la commission d'enquête parlementaire qui n'interpelle personne mais va au fond d'un sujet précis.

M. Martin Nyonyo, sénateur (RDC), considère que l'interpellation n'est qu'un seul aspect du contrôle. Il évoque les questions écrites, questions orales avec ou sans débat, les commissions d'enquêtes et souligne que le moyen ultime est l'interpellation.

M. N'Guessan Kouame, député (RCI), rapporteur, salue l'arrivée du collègue du Cameroun pour enrichir les travaux de la Commission. Le rapport présenté est une synthèse courte du rapport lui-même qui fait 46 pages. Il est intéressant de lire ce rapport dans son ensemble. Il estime qu'il y a plusieurs moyens d'interpellation et rappelle que le libellé du thème avait été choisi par la Commission elle-même.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, remercie le rapporteur et se réjouit que ce rapport puisse être encore enrichi lors de la prochaine réunion de la Commission.

4.3 • Parlement, presse, medias et démocratisation Rapporteur : M. Fathi Derder (Suisse)

M. Fathi Derder, député (Suisse) présente son projet de rapport. Il indique qu'il lui manque encore des réponses au questionnaire de diverses sections d'Asie et d'Afrique. Il indique donc souhaiter avoir besoin de plus de temps pour finaliser ce rapport. En outre la concertation avec la CECAC se poursuit. L'idée est d'approfondir le travail avec la CECAC et un représentant de TV5 Monde dans un petit groupe de travail et de présenter la version

finale du rapport lors de la session de Berne en juillet 2015. Il est important d'avoir une synthèse des manières de traiter les débats parlementaires (chaines, sites internet etc). Il souligne également la nécessité de développer une chaîne de TV APF sur internet avec des contenus de TV5 Monde, comme celle qui existe en partenariat avec l'ONU.

M. Martin Nyonyo, sénateur (RDC) félicite son collègue. Il est heureux que la question de TV5 Monde ait été posée et souligne le besoin de visibilité de l'APF. A cet égard, il regrette que TV5 Monde parle rarement de l'OIF et de l'APF.

M. Pierre-Flambeau Ngayap, sénateur (Cameroun) joint sa voix à celle de son collègue de RDC pour féliciter le rapporteur. Il apporte en particulier son soutien à la 3ème conclusion qui encourage les sections de l'APF à mieux communiquer chez elle. En ce qui concerne le Cameroun, il n'a pas la perception personnelle que TV5 Monde y soit beaucoup regardée. Il souhaiterait que l'APF puisse encourager le Cameroun à diffuser sur les chaines publiques et privées les débats parlementaires.

M. Fathi Derder, député (Suisse), exprime son accord sur le fait que le point 3 soit un point essentiel mais il ajoute aussi que c'est l'un des plus difficiles à mettre en œuvre.

M. Christophe-André Frassa, sénateur (France) souligne la qualité du rapport et l'aspect aussi emblématique de tout le travail qui reste à faire. Il indique à la Commission avoir surfé sur les réseaux sociaux. Il remarque que sur le réseau social *twitter*, TV5 Monde dispose de 155 774 abonnés, l'APF seulement de 1830 abonnés et l'OIF de 15 315 abonnés. Il regrette que sur les fils *twitter* de TV5 Monde, TV5 info et TV5 Canada, aucune mention de la 40ème session de l'APF n'y soit publiée.

M. Fathi Derder, député (Suisse), indique que l'on a parlé de renforcer les partenariats avec TV5 Monde, mais en vérité il faut les créer. On est dans un cercle vicieux. A la rédaction de TV5 Monde, ils doivent se dire que l'APF ne fait jamais rien. Dès lors de quoi l'APF pourrait-elle bien se plaindre ? Il faut donc briser ce cercle vicieux, sans toucher la susceptibilité des journalistes tout en adressant à TV5 Monde, une fois par semaine, les points forts de l'APF.

5. **Audition de M. Christophe Guilhou, directeur de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme à l'OIF (cf. point 6.1)**

6. Programmes de coopération parlementaire

M. Robert Aubin (Canada), président, rappelle que les programmes de coopération parlementaire sont au cœur de l'action de l'APF. Il souligne à quel point ils sont importants et appréciés. Ils sont aussi au cœur de la raison d'être de la Commission des affaires parlementaires.

6.1 • Les missions d'observation des élections

M. Jean-Claude Maene (Belgique /Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles), rapporteur, présente son rapport sur les missions d'observation des élections après que le Président ait rappelé le contexte dans lequel il a lui-même évoqué au Bureau les difficultés que l'APF rencontre aujourd'hui avec l'OIF sur ce sujet.

Il évoque la mission Mauritanie et regrette qu'il s'agisse d'une rupture dans le modèle mis en place ensemble avec l'OIF. Il indique la déception et les interrogations des parlementaires sur ce point. Il ajoute que la manière dont les parlementaires fonctionnent est caractéristique de leur mandat parlementaire. Loin d'être des donneurs de leçons, ils souhaitent accompagner au mieux avec un maximum de recul ces pays amis membres du même espace francophone. Le droit de vote reste la prérogative du citoyen. Il évoque par exemple le problème sur le vote électronique en Belgique qui a notamment conduit à l'annulation de 3000 votes. Il lance un appel à l'OIF avec le souhait que les parlementaires soient enfin considérés par l'OIF comme de vrais partenaires et de vrais experts.

Le délégué du Cameroun ne partage pas l'optimisme quant à la qualité de l'observation électorale menée par l'OIF. Il n'a pas la conviction que les effectifs envoyés à l'époque semblaient à même d'observer au mieux une élection. Observer une élection à quelques jours du scrutin pose des difficultés. Là où les élections ne sont pas libres, justes et transparentes, ce n'est pas toujours le jour du scrutin où se posent les questions. Il prend ainsi pour exemple la question essentielle du fichier électoral. Quant vous avez des équipes électorales peu nombreuses, qui ne peuvent être déployées que dans la capitale où villes proches, est-on fondé à dire à la fin que l'on a observé des élections ? Souvent ce n'est pas dans la capitale que se posent les problèmes. Quand les élections dans des zones éloignées sont organisées de telle manière que cela ne reflète pas la volonté réelle des électeurs, il n'y a pas moyen d'observer. En raison de la structure de l'OIF, s'associer des observateurs nationaux est une piste à creuser davantage. Autant, l'idée de travailler en relation avec des observateurs nationaux formés par l'OIF permettrait d'avoir un rapport électoral plus conforme à la réalité. Il importe en amont de veiller à ce que les dates de convocation du code électoral se fasse à temps avec un mécanisme d'auto-appropriation du calendrier électoral en envoyant des délégués plusieurs mois avant.

M. Jean-Claude Maene (Belgique /Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles), rapporteur, indique être rapporteur et non maître du modèle. Il souligne que la Commission a passé des journées entières à parler des fichiers électoraux. Il est nécessaire de permettre d'avoir des fichiers d'état civil corrects nécessaires. En outre, il souligne que l'autre problème porte sur les commissions électorales. Il précise avoir ainsi proposé aux sections qui le souhaitaient de faire un exercice comparatif qui est inclus dans le rapport. Il souligne l'importance d'être associé à la formation des citoyens.

Audition de M. Christophe Guilhou, directeur de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme à l'OIF

M. Robert Aubin (Canada), président, indique le plaisir qu'il a d'accueillir en son nom personnel et au nom de la Commission, M. Christophe Guilhou, Directeur de la Paix, de la démocratie et des Droits de l'Homme (DDHDP) de l'OIF. Il le remercie d'avoir accepté son invitation. Il ajoute que l'année passée, M. Guilhou n'avait pu, au dernier moment, être auditionné par la Commission car la situation politique à Madagascar avait conduit le Président Diouf à l'y missionner. Il rappelle que la Commission avait alors auditionné le sous-directeur de la DDHDP à l'OIF, M. Georges Nakseu, qui avait apporté des éclairages appréciables à la Commission.

Il présente ensuite M. Guilhou, diplomate français de carrière qui, après avoir notamment été consul général de France à Boston, a été nommé l'an dernier Directeur de la Paix de la Démocratie et des Droits de l'Homme suite au départ en retraite de M. Hugo Sada.

Il indique l'importance à ses yeux qu'aux diverses réunions de l'APF, en fonction des lieux où siège la Commission, il puisse y avoir des échanges avec des responsables de

l'Organisation internationale de la Francophonie, en particulier pour la Commission des affaires parlementaires qui assure le suivi de l'ensemble des programmes de coopération. Il ajoute que les liens entre la DDHDP et la Commission des affaires parlementaires sont anciens et denses. C'est somme toute assez normal pour la Commission qui, au sens du Règlement de l'APF, est compétente pour « *les questions parlementaires d'intérêt commun, les orientations générales de la coopération interparlementaire, les questions juridiques dans l'espace francophone, les droits et libertés et le développement de la démocratie.* »

M. Christophe Guilhou (OIF), précise qu'il s'était engagé à venir s'exprimer devant la Commission il y a un an. Il est donc heureux d'honorer aujourd'hui cet engagement. Tout d'abord, il souhaite rassurer la Commission sur un point. Les questions électorales sont l'une des priorités de la DDHDP. Il ajoute qu'il est très important de voir comment les choses se préparent sur le terrain mais aussi de voir comment les choses s'y réalisent. Il constate que les crédits de la DDHDP sont en diminution et qu'il devient donc nécessaire de se recentrer sur la valeur ajoutée. Ce n'est pas vraiment l'observation le jour « J » qui est intéressante mais tout le processus. A cet égard, il indique que la DDHDP a été très impliquée dans les élections malgaches avec notamment une mission d'observation électorale de 50 personnes. Par ordre de comparaison, la SADC avait dépêché 250 personnes dont moins de 10% parlait le français... A Madagascar, la DDHDP avait préalablement fait de l'accompagnement électoral pendant des mois en accompagnant le pays, notamment sur le fichier électoral, la gestion des médias et les questions des droits de l'Homme. Le deuxième gros exercice de l'année s'est tenu au Mali avec un fort accompagnement en amont.

Il ajoute que l'APF est un partenaire de premier plan pour l'OIF. En réponse à la question de la Commission sur le nécessaire préavis, il répond que depuis un an, l'APF a été associée à toutes les missions.

En ce qui concerne la mission en Mauritanie, où il n'y a pas eu de parlementaire, il l'explique par le tempo serré. En effet, avec un feu vert du Secrétaire général le jeudi après-midi et une mission 10 jours après, il était donc nécessaire de trouver des experts très vite. Dès le vendredi matin, les dossiers étaient montés. Ainsi pour cette mission, la DDHDP savait que ces délais étaient courts pour l'APF. M. Guilhou a donc prévenu ses interlocuteurs que ces délais ne permettaient pas de proposer à un parlementaire de l'APF d'y participer. A son sens, il ne s'agit donc pas d'un « précédent » contrairement à ce qu'indique le rapporteur dans son rapport.

Par ailleurs, M. Guilhou souligne que parfois des parlementaires ne sont pas venus. Dans ce cas, l'OIF n'a pas considéré qu'il s'agissait d'un précédent. Il est donc nécessaire de travailler en amont. Il n'y a pas de grands opérateurs. De fait, il y a l'ONU (PNUD), l'UE et l'OIF. En toute sincérité, il considère que l'organisation la plus réclamée est l'OIF. Il ajoute que l'OIF a une souplesse que les autres organisations n'ont pas. Les états concernés sont membres. La gestion des fichiers électoraux se fait souvent avec l'OIF. Il annonce qu'il y aura de grosses échéances électorales en 2015 et en 2016. Il précise que le format des missions d'information et de contacts est réduit à 7 ou 8 personnes, chargées d'aller mener des consultations sur place. Il ajoute que les rapports de l'OIF sont plus techniques que d'autres. Sur le fichier électoral, il constate la complexité du sujet. En effet, souvent les gouvernements ne sollicitent l'OIF qu'au dernier moment, ce qui conduit souvent à de fortes tensions. L'OIF souhaiterait à cet égard être invité plus tôt, en particulier dès maintenant pour les élections de l'année 2015. Il conclut en ajoutant qu'associer la société civile à ces processus électoraux et à ces missions est la bonne solution.

M. Robert Aubin (Canada), président, remercie M. Guilhou et ajoute que ces questions sont au cœur des préoccupations de la Commission des affaires parlementaires.

M. Pascal Terrasse, député (France), Secrétaire général parlementaire, remercie M. Maene et se fait le porte-parole des demandes qu'il a exprimées dans son rapport auprès de M. Guilhou. Il précise s'être entretenu de ces questions une nouvelle fois avec le Président Diouf. En ce qui concerne l'observation électorale, la réalité montre qu'il y a eu une évolution de l'OIF. Mais la question est moins la finalité de la mission que le fait pour les parlementaires d'être associé au maximum à ces travaux. Dans ces missions, l'OIF a besoin des experts, universitaires etc...mais les parlementaires ont une compétence politique et un rôle majeur à jouer. Il convient d'ailleurs de reconnaître que les crises sont de nature politique. Les parlementaires sont au cœur du terrain, dans les régions et pas seulement dans les capitales. Il est important que les parlementaires de l'APF soient présents dans ces missions, notamment en prévention démocratique. L'APF doit aussi être en mesure de pouvoir mobiliser ces parlementaires. Il souligne l'importance d'associer les parlementaires actifs mais aussi les anciens parlementaires qui constituent un vivier fort utile pour ce type de missions. En ce qui concerne les parlementaires actifs, ils sont dans la gratuité. Ils ne demandent rien. Juste gîte et couvert et pas de ressource financière de l'OIF.

M. Christophe Guilhou (OIF), insiste sur la nécessité de rajeunir et de féminiser ces missions. A cet égard, l'OIF est en demande d'experts. Très concrètement, il convient d'ajouter dans les fichiers de l'OIF des anciens parlementaires.

Mme Chantal Guittet, députée (France) fait part de son expérience dans la mission d'information et de contacts qui s'était rendue en Egypte et était constituée de cinq personnes. Il ne s'agissait pas d'avoir la prétention de dire s'il y avait eu fraude ou pas en restant dans la capitale. Elle souligne l'intérêt d'avoir rencontré beaucoup de personnes, mais aussi d'avoir participé à des réunions de concertation et des réunions informelles pendant ces cinq journées. Ces missions permettent d'avoir une diplomatie parlementaire. D'ailleurs, la mission francophone a été reçue beaucoup plus facilement que la ligue arabe et l'Union Européenne qui étaient pourtant venus en grand nombre. En tant que seule parlementaire de la mission, elle a pu mesurer, notamment dans les rencontres avec les partis politiques, à quel point ils s'adressaient spontanément aux parlementaires. Elle constate d'ailleurs que les parlementaires sont plus souples et plus diplomates que nombre d'experts. Elle exprime d'ailleurs son intérêt pour être candidate à une nouvelle mission électorale de ce type.

Mme Martine Bondo, sénatrice (Gabon), vice-présidente, félicite M. Maene qui est investi sur ce sujet depuis longtemps. Elle évoque le rapport sur le fichier électoral qu'elle avait fait en 2006. Elle constate qu'il y a désormais moins de contestation sur ces questions de fichier électoral mais ajoute qu'il est nécessaire de bien le préparer en amont. La finalité est importante et il y a besoin que le projet de résolution soit mis en œuvre. De manière plus large, il s'agit de l'application des résolutions dans la logique du cadre stratégique de l'APF.

M. Christophe Guilhou (OIF), souligne l'importance de travailler sur les listes d'état civil. Il est compliqué de réinventer la roue à chaque fois. Il indique que l'OIF vient de sortir en lien avec les réseaux un guide pratique pour la consolidation des données personnelles avec lancement au siège de l'Union africaine à Addis Abbeba. Il considère que l'OIF est en avance par rapport à d'autres organisations sur cette question.

M. Jean-Claude Maene, député (Belgique/Communauté Française/Wallonie-Bruxelles), rapporteur, exprime son accord sur l'importance également des anciens parlementaires. Il synthétise son rapport en rappelant que l'APF attend toujours de l'OIF qu'une mission électorale soit dirigée par un parlementaire de l'APF. Il appuie le mouvement tendant à encourager le recours à des observateurs locaux et se réjouit de la création programmée

d'un vade mecum de l'observateur. Il explique que ces diverses préoccupations se trouvent exprimées en quelques points principaux dans le projet de résolution qu'il présente à la Commission et qui constitue un texte de consensus suite aux derniers travaux de la Commission.

M. Robert Aubin (Canada), président, appuie cette démarche et souligne que dans la résolution on trouve une réponse aux questions issues des travaux de la commission.

(Adoption de la résolution)

M. Christophe Guilhou (OIF), indique que la sortie du vade mecum est prévue cet automne. Il remercie la Commission, son rapporteur et son président de la franchise des échanges.

M. Robert Aubin (Canada), président, remercie M. Guilhou d'avoir participé à cette audition devant la Commission.

6.2 • Les séminaires parlementaires et les stages de formation

M. Louis Vlavonou (Bénin), rapporteur, présente son rapport sur les séminaires parlementaires et les stages de fonctionnaires et remercie, à cette occasion, le conseiller de la Commission.

M. Robert Aubin (Canada), président, remercie le rapporteur.

6.3 • L'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF)

M. Robert Aubin, député (Canada), président, présente son rapport. Il rappelle que lors du Bureau tenu à Paris, en février 2013, la Commission a pris connaissance de cette initiative pour la 1^{ère} fois. Lors de la réunion du printemps 2013, tenue à Pointe-aux-Piments (Maurice), la Commission avait examiné pour la première fois l'Initiative Multilatérale de Coopération Interparlementaire Francophone (IMCIF). La Commission avait alors exprimé de vives réserves de forme sur la manière dont le projet avait été mis en œuvre. Elle avait écarté l'examen d'un projet de résolution demandant la suspension immédiate de ce programme et elle avait exprimé le souhait que la Commission auditionne le Secrétaire général parlementaire lors de sa réunion d'Abidjan, sur les questions de fonds soulevées par cette Initiative. L'audition de M. Legendre en juillet dernier avait permis de clarifier certains points. Depuis lors, le Président Aubin précise que le nouveau Secrétaire général parlementaire, M. Pascal Terrasse a su rassurer la Commission. Il tient à le remercier une nouvelle fois de sa participation à la réunion de Hanoï, fin avril. En outre, le remarquable cadre stratégique de l'APF que propose le Secrétaire général parlementaire et qui a été validé par le Bureau de l'APF l'avant-veille et le sera probablement par la plénière du lendemain est particulièrement ambitieux, en particulier avec le programme multilatéral de coopération parlementaire.

Pour synthétiser, le Président Aubin ajoute que MM. Legendre et Terrasse avaient réaffirmé le caractère de leader de la Commission sur les programmes de coopération et le mandat attribué à la Commission d'évaluer ce programme IMCIF. Au moment où le cadre stratégique propose la mise en place d'un programme multilatéral, l'évaluation de l'IMCIF aurait du sens, mais il est difficile de savoir quand le projet IMCIF se terminera car ce sont des parlements indépendants qui agissent. Comme le Président Aubin souhaite tout de

même tenir le mandat, il propose la démarche suivante : La Commission ne peut se substituer aux bénéficiaire et acteurs de cette coopération. Elle pourrait alors peut-être se faire le coordonnateur de l'ensemble des retours de ces pays et de la Côte d'Ivoire bénéficiaire. Ainsi, une lettre cosignée par le Secrétaire général parlementaire et le Président de la Commission pourrait demander à l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire d'exprimer ce qu'elle a pensé de l'IMCIF et des lettres semblables pourraient être adressées à l'ensemble des parlements acteurs de cette coopération.

Cela permettrait de dégager une évaluation lors de la réunion de la Commission au printemps 2015. C'est la démarche que le Président Aubin propose à la Commission. Il ajoute que le rapport n'a pas beaucoup bougé depuis son examen à Hanoï. En outre, il observe une zone de flou, car on ne sait pas si les engagements financiers seront possibles pour mener les actions qui restent à faire

Dans le débat qui suit, **M. Jean Rousselle, député (Québec), rapporteur**, rappelle que l'Assemblée nationale du Québec fait partie de l'IMCIF et qu'elle est très contente de cette collaboration. Il ajoute qu'il serait intéressant de joindre un questionnaire avec cette lettre.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, indique que cela permettrait aussi d'uniformiser les demandes pour les pays acteurs.

M. Jean-Claude Maene, député (Belgique/Communauté Française/Wallonie-Bruxelles), rapporteur, exprime le besoin d'approfondir la question sur les nouveaux programmes de coopération.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, souligne qu'il ne s'agit pas de remettre en question les programmes de coopération, mais de mieux établir le rôle de l'APF dans ses actions de coopération en particulier avec la mise en œuvre de programmes multilatéraux pour de nouveaux pays bénéficiaires. Le choix de ces pays se fera par le Bureau de l'APF en lien avec la commission politique qui effectuera l'analyse des pays en sortie de crise. Pour sa part, la Commission des affaires parlementaires suivra la réalisation de ces programmes.

M. Jean-Claude Maene, député (Belgique/Communauté Française/Wallonie-Bruxelles), rapporteur, exprime son accord sur le besoin d'évaluer les actions.

(Assentiment)

6.4 • Le programme Noria

M. Robert Aubin, député (Canada), président, présente le rapport. Il demande à Mme Eza d'exposer un bref bilan technique des actions menées au 1^{er} semestre 2014 avant qu'il ne revienne lui-même plus en profondeur sur le souhait qu'il avait exprimé concernant les aspects budgétaires.

Mme Eza présente ainsi plus particulièrement le bilan des actions en Côte d'Ivoire, au Tchad et en RDC. Elle évoque également les actions menées sur la promotion de la francophonie en Grèce et aux Seychelles. Elle précise que la galette qui détaille les ratios, la ventilation budgétaire, montre comment le budget a baissé depuis quelques années en passant d'1 million € par biennium en se réduisant désormais à 400 000 euros par année.

Le délégué du **Cameroun** indique qu'il est issu du secteur privé et présente donc un langage technique. Il constate que 50% du budget correspondent aux frais fixes. Or il considère que dans un projet, cette part est excessive car un projet doit être lié à la réalisation d'une mission et non administrer une structure. Il indique dès lors ne pas comprendre et souhaiter que le programme Noria revienne à des ratios acceptables. Avec des budgets qui baissent d'année en année il ne comprend pas que plus de la moitié du budget soit consacré à des parts fixes.

Mme Eza indique que le parlementaire a raison mais qu'il s'agit un peu de ça quand même. Ce ratio est fait par l'APF. Il était supérieur au début et un poste a dû être supprimé. A ce stade de la discussion, il est important de revenir au chiffre de 9 salariés dont 7 sur programmes de coopération financés par l'OIF. La masse salariale de l'APF est donc supportée en partie par Noria. Sans les programmes de coopération, comment l'APF pourrait-elle fonctionner ? Elle précise ainsi que le poste de webmaster est supporté par NORIA plutôt que par le secrétariat général. Elle souligne que les émoluments sont si faibles que nombre de personnes ne restent pas. Elle ajoute ne décider d'aucun salaire et précise que tout cela est transparent et géré par le Secrétaire général parlementaire et le Secrétaire général administratif. Cette ossature n'est donc pas de son fait, et elle souhaite que cela soit clair pour tout le monde. Elle considère en outre être aujourd'hui en sous-effectif. Elle ajoute que le ratio est de 45/55 en moyenne sur les 10 années d'existence du projet. Il est en deça d'autres programmes de coopération et ne permet pas de répondre à toutes les actions. L'APF a 550 000 € de cotisations, l'OIF verse 1 million €, et 349 000 euros net sont consacrés au salaire de 9 personnes. Est-ce que cela doit continuer comme cela ou non ?

M. Robert Aubin, député (Canada), président, indique être arrivé à la Commission il y a 2 ans et demi et avoir eu à l'époque la même réaction que le parlementaire camerounais. Il indique que dans les frais administratifs, il y a aussi des charges de terrain. Mais cela a ouvert la porte à une discussion au Bureau de l'APF et on se dirige vers le transfert d'une subvention globale de l'OIF à l'APF ce qui permettra de clarifier les choses.

Le Président ajoute qu'il nous faut trouver le moyen d'avoir l'assurance de l'efficacité de nos programmes. Il précise avoir volontairement glissé cette galette dans le document pour continuer à avoir les coudées franches pour y voir plus clair. Il n'y a pas de malversation mais notre présentation comptable devrait être plus claire.

Mme Eza souligne la nécessité dans la lecture ne pas être happé par des apparences

M. Jean Rousselle, député (Québec), rapporteur, suggère pour la projection de dépenses, d'avoir un graphique convivial des prochaines dépenses.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, souhaite que soient travaillés les ordres de grandeur des grandes actions. Par exemple, savoir à combien revient la traduction d'un site internet ? En fonction de la grosseur des parlements les équipements peuvent être de montants différents. Il y a donc besoin de faire un historique, montrer l'efficacité et projeter les besoins.

M. N'Guessan Kouame, député (Côte d'Ivoire), rapporteur, se réjouit de la transparence affichée. La RCI est bénéficiaire à hauteur de 193 000 euros. Mais la mise en œuvre s'est faite par appel d'offre. L'ANCI est devenue une assemblée moderne. La modernisation des outils informatique est exceptionnelle. Les montants affectés ne sont plus suffisants. Il se demande s'il n'est pas possible de dissocier les actions de NORIA des frais de fonctionnement. 400 000 euros affectés au projet NORIA de manière concrète et non les frais de fonctionnement ici ou là.

Mme Eza indique que dans cette pièce, quelques parlements bénéficiaires comme la Bulgarie, le Bénin, le Tchad sont représentés et souhaiteraient peut-être dire quelque chose.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, souligne que les transferts sont parfois complexes à comprendre. La clarté est le chemin vers lequel on s'oriente.

Le délégué du Cameroun souligne que la présentation synthétique ne traduit pas réellement la réalité des programmes et des charges. Il est donc nécessaire d'avoir une meilleure présentation. En RCI, le succès semble être indiqué. Qu'en est-t-il ailleurs ? Au Cameroun, il souligne que ce financement n'a pas eu le succès espéré. Il serait donc nécessaire de faire une évaluation post installation pour vérifier si cela s'est bien réalisé.

Mme Eza souligne que ce programme au Cameroun avait commencé avant son arrivée et qu'il s'est arrêté en 2006. Elle ne peut préjuger de la maintenance. Elle ajoute qu'elle n'arrive pas à faire une mission de terrain par an afin de réduire les coûts. Elle ajoute une nouvelle fois que si d'autres pays ont bénéficié de Noria, qu'ils fassent part de leurs sentiments.

M. Makki Saleh, député (Tchad) fait part de son impression quant à l'intervention de Noria au Tchad. Il l'a trouvée très positive puisque nous nous sommes déplacés dans un nouveau parlement.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, entend bien que dans la grande majorité des cas d'intervention, c'est bénéfique. Mais le besoin d'une évaluation financière et qualitative est essentiel. Il sera nécessaire de travailler activement dans les prochains mois sur ce sujet, indépendamment de l'entente APF/OIF sur laquelle travaille le Secrétaire général parlementaire. Une ventilation budgétaire qui permette de voir clair sur les sommes investies est indispensable.

M. Pascal Terrasse, député (France), Secrétaire général parlementaire, ajoute pour aller plus dans les détails ce que le Bureau de l'APF a validé avant-hier. Il remercie le Président Robert Aubin pour le travail accompli. Il ajoute que la veille avec Pierre DeBané chacun était très attentif à cette idée de coopération avec les pays de l'espace francophone. En fonction de la raréfaction des ressources budgétaires liée aux crises, il est nécessaire de faire mieux avec moins. Et dans ce contexte, une constante demeure : On doit être en capacité de mener des actions très concrètes pour le développement des parlements, à savoir d'abord des aides aux parlementaires. Il y a vocation à accompagner et moderniser les pratiques politiques. On est allé trop vers l'administration. Aider les parlementaires qui sont la légitimité de l'APF est l'essentiel. La relation avec l'OIF va changer et il faut être dans nos rapports avec l'OIF plus transparent et plus rapide. Un budget sera donc affecté au fonctionnement de l'APF : administration de Paris et masse salariale confondue. Ce qui relève de nos missions d'interventions sera présenté dans un second budget. La relation directe de partenariat entre l'APF avec l'OIF doit se faire en transparence. Le budget global sera arrêté par le Bureau de l'APF puis la ventilation sera faite entre les commissions qui définiront les missions qu'elles souhaitent mener. Par exemple, une coopération forte avec le Mali, Madagascar etc...

Il n'y aura plus de logique de tuyaux d'orgue mais de l'engagement transversal. Le Secrétaire général parlementaire précise attendre beaucoup de la Commission qui a vocation à accompagner concrètement les parlements. Très naturellement, la Commission des affaires parlementaires disposera du plus gros budget. C'est aussi la raison pour laquelle il souhaitait participer à la réunion de la commission en cette matinée.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, remercie le Secrétaire général parlementaire et exprime donc le souhait d'être en mesure de pouvoir présenter des documents en ce sens lors de la prochaine réunion de la Commission.

6.5 • Les programmes jeunesse

Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, présente son rapport et précise être en contact avec Haïti pour y installer un parlement national des jeunes.

M. René Dosière, député, (France) souligne le très grand intérêt du concours oratoire lors du PFJ. Celui d'Abidjan a montré que cette formule était plus dynamique et révélait des tempéraments. Il souhaite que ce format soit maintenu et renforcé.

M. François Annick Joseph, sénateur (Haïti) précise qu'en Haïti, le PNJ est prévu en 2015. Il souhaite que de véritables élections pour les jeunes aient lieu comme s'ils étaient les véritables candidats des élections d'octobre. Cette initiation au processus électoral est importante.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, ajoute qu'il est difficile de faire meilleure éducation citoyenne.

Mme Gisèle Akoghe, députée (Gabon) soutient cette initiative de la mise en place d'un PFJ virtuel. Elle indique être Présidente du parlement des jeunes au Gabon. Les jeunes sont très éveillés à toutes ces problématiques. Elle félicite aussi les anciens parlementaires juniors qui y sont associés pour encadrer leurs jeunes frères.

M. N'Guessan Kouame, député (Côte d'Ivoire), rapporteur, salue les initiatives de la Commission. Programme jeunes pousses, création d'un réseau de jeunes parlementaires, tout cela Manière de mieux s'organiser et s'exprimer. Benjamin exprime le souhait de s'exprimer au nom des jeunes parlementaires en allant au bout de cette initiative pour un cadre d'échanges.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, rappelle que les jeunes ne sont pas notre avenir mais notre présent.

M. Pierre-Flambeau Ngayap, sénateur (Cameroun), félicite Mme Bondo et demande un éclairage sur quelques points. Sur la durée, un suivi des PNJ a-t-il été réalisé ? Si on remonte à Québec 2002, y a-t-il eu une évaluation depuis lors ? Que sont devenus ces jeunes ? Si l'une des idées est de susciter des vocations, y a-t-il un suivi historique ?

Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, confirme qu'il y a un suivi car les jeunes sont invités à chaque rencontre. A titre d'exemple, elle évoque le parcours d'un jeune parlementaire qui a fait son bout de chemin. Présent au PFJ de Québec en 2001, il a eu son bac. Maintenant, il est devenu responsable de l'Union des jeunes du PDG.

M. Bachir Dieye précise que les jeunes sont vraiment suivis. Grâce aux nouveaux réseaux sociaux, on arrive à tracer les jeunes. Beaucoup ont embrassé des carrières politiques. Mais l'objet demeure la simulation parlementaire, à savoir la mise en situation plutôt que la construction d'hommes ou de femmes politiques. Il est montré aux jeunes comment les parlementaires travaillent.

M. René Dosière, député (France), précise que la sélection par section française ne peut être une source de recrutement politique. C'est une expérience passionnante pour montrer ce qu'est la Francophonie concrètement.

M. Bachir Dieye indique qu'un document portant portraits de jeunes dans la perspective Sommet de Dakar sera réalisé.

Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, indique qu'un prochain PFJ se tiendra à Berne si l'APF obtient le financement.

M. Christophe-André Frassa, sénateur (France), apporte son témoignage personnel comme benjamin de la section. En effet, il a été le Président du PFJ lors de la session de Paris en 2009. Il y a rencontré beaucoup de jeunes et de talents très motivés. Il en a d'ailleurs gardé contact avec certains. Il est très intéressé d'avoir le document pour voir ce qu'ils sont devenus comme jeunes adultes. En revanche, pour le programme « jeunes pousses » relatif aux jeunes parlementaires, il est plus gêné qu'il y ait un encadrement spécifique.

7. Contribution de la Commission au projet d'Avis que présentera l'APF au Sommet de la Francophonie à Dakar en novembre 2014.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, indique que lors de la réunion de Hanoï, fin avril, la Commission a validé, point par point, chacune des actions qu'il avait proposées sur ce sujet. Ce document qui avait été transmis porte donc depuis lors contribution de la Commission. Le Président Aubin assure qu'il veillera à ce qu'il soit bien repris dans l'Avis que présentera l'Assemblée au Sommet.

M. Christophe-André Frassa, sénateur (France), s'interroge sur les critères objectifs. Quid de la Majorité et de l'Opposition. Interrogations.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, évoque le programme « jeunes pousses » adopté par le Bureau dans le cadre stratégique de l'APF. Le Bureau de l'APF aura à se pencher sur les critères.

M. René Dosière, député (France), exprime les mêmes interrogations sur les critères de sélection. Il a la crainte qu'il s'agisse souvent d'un jeune député de la majorité. Sauf à dire que ce soit systématiquement quelqu'un de l'opposition, il convient de faire attention aux dérives.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, considère également que la question se pose.

M. Pierre-Flambeau Ngayap, sénateur (Cameroun), partage les réserves des deux précédents intervenants. Il suggère que la Commission fasse des observations. Nombre important de projets que véhicule l'APF. Qui trop embrasse mal étreint. Avons-nous sur le plan stratégique l'intérêt d'aligner autant de projets en même temps ? Ne serait-il pas utile de se recentrer sur le cœur de métier ? Ce sont des questions dont on ne peut faire l'économie.

M. Robert Aubin, député (Canada), président, rappelle que tout est consigné au procès-verbal et sera transmis au Secrétaire général parlementaire lorsque cela sera mis en

œuvre. Le Président Aubin assure qu'il en sera le porte-parole. Loin de lui la tentation de comparer les commissions qui ont des mandats complémentaires et non similaires mais il est clair que les programmes de coopération échoient à la Commission des affaires parlementaires. Et comme le disait le Secrétaire général parlementaire, la conséquence en sera la part du lion du budget affecté à la Commission.

(Assentiment)

8. Confirmation des thèmes des prochains rapports

M. Robert Aubin, député (Canada), président, fait un tour de table pour les prochains rapports. Outre les rapports en cours ou les rapports habituels de suivi des programmes de coopération, la Commission sera amenée à traiter des nouveaux thèmes évoqués lors de sa réunion. En outre, sur proposition de MM. Rousselle et Bila Segda, le binôme de rapporteurs gagnant entamera, en accord préalable avec Mme Bondo, la réflexion sur un nouveau rapport portant sur la participation politique des jeunes de l'espace francophone. Sur proposition de M. N'Guessan Kouame, son expérience à l'Examen Périodique Universel à Chisinau sera valorisée et il s'attellera à la question des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) dans l'espace francophone.

9. Date et lieu de la prochaine réunion

M. Robert Aubin, député (Canada), président, précise que cette question sera plus facile cette année dans la mesure où deux sections se sont portées candidates pour accueillir la Commission : Haïti et Madagascar. En accord avec les sections concernées, la réunion de la Commission du printemps 2015 se tiendra à Madagascar et la réunion de la Commission au printemps 2016 en Haïti.

10. Questions diverses

M. Robert Aubin, député (Canada), président, fait un point sur les questions qui seront posées au Secrétaire général de la Francophonie.

Mme Martine Bondo, sénatrice (Gabon), vice-présidente, propose une motion de remerciements et de félicitations à l'attention de M. Jean-Claude Maene alors qu'il a choisi de quitter son mandat de parlementaire.

M. Jean-Claude Maene, député (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), rapporteur, indique être très touché par ce geste qui lui va droit au cœur. Il précise avoir décidé d'arrêter sa carrière de parlementaire pour faire monter un jeune de 33 ans qui est devenu député.

Relevé de décisions

La Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa a :

ADOPTE l'ordre du jour ;

ADOPTE le compte rendu de la commission et le relevé de décisions de la réunion tenue à Hanoï en avril 2014 ;

ENTENDU une communication de M. Robert Aubin (Canada), président de la Commission;

ADOPTE le rapport présenté par MM. Gérard Bila Segda (Burkina Faso) et Jean Rousselle (Québec) sur « Le financement des partis politiques » et la résolution afférente ;

ENTENDU le projet de rapport présenté par M. N'Guessan Kouame (Côte d'Ivoire) sur « les moyens d'interpellation gouvernementale dans l'espace francophone » ;

ENTENDU le projet de rapport présenté par M. Fathi Derder (Suisse) sur « Parlement, presse, médias et démocratisation » ;

AUDITIONNE M. Christophe Guilhou, directeur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de l'OIF (DDHDP) sur la question des missions électorales francophones;

ADOPTE le rapport de M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) sur « les missions d'observation des élections et les missions d'information et de contacts » et la résolution afférente;

ENTENDU le rapport de M. Louis Vlavanou (Bénin) sur « les séminaires parlementaires et les stages de formation » ;

ENTENDU le rapport de M. Robert Aubin (Canada), Président, sur « l'Initiative multilatérale de Coopération interparlementaire francophone (IMCIF) »;

ENTENDU le rapport de M. Robert Aubin (Canada), Président, sur « le programme Noria » ;

ENTENDU le rapport de Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, sur « les programmes jeunesse de l'APF » ;

ADOPTE la contribution de la Commission des affaires parlementaires au projet d'Avis que présentera l'APF au Sommet de la Francophonie à Dakar en novembre 2014;

CONFIRME les thèmes de rapport qui seront examinés par la Commission lors de sa prochaine réunion ;

ADOPTE une motion de remerciements à l'attention de M. Jean-Claude Maene.